

En cdi, depuis 6 mois on me reduis de deux tiers, suite arret ma

Par dubois202003, le 10/01/2014 à 10:23

bonjour

j etais en cdi depuis 6 mois, "employee de maison auxiliaire parental"

en nov- decembre 2013 j'ai eu un mois d'arret maladie puis conge annuel jusqu'au 6 janvier 2014

Or je recois le 30 decembre 2013 une lettre ar " avenant au contrat " me supprimant le menage attribue à une societe

et reduisant de moitie les horaires de garde d enfant

si bien que mon salaire passerait de 1100 euros environ à 300 environ, avec des horaires "eclates" et des deplacements pour tres peu de travail

et ce changement semble lie à mon arret maladie (bien illegal ??)

DE plus je dois repondre quasi immediatement, et en fait avant le 13 janvier

Je ne compte pas accepter , et souhaiterais savoir comment reagir precisement (recommande a envoyer prudhomme , indemnite, chomage , etc)

merci beaucoup par avance pour vore precieuse aide

Par moisse, le 10/01/2014 à 18:25

Bonjour,

La date limite du 13/01 ne correspond à rien.

Encore un employeur formé à l'école cosaque célèbre pour ses hussards.

Vous répondez simplement par LR/AR refuser la modification de votre contrat de travail sans compensation à l'identique.

Pas un mot de plus.

Et vous attendez la suite que donnera l'employeur.

Par dubois202003, le 11/01/2014 à 21:30

bonsoir un grand merci

j ai au moins appris le mot ATARAXIQUE

je vais reflechir et envoyer ma lettre LAR cordialemnt